



DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 95.00.681.013.1 DU 13 DECEMBRE 1995

Doseuses pondérales FEIGE modèle 6

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 76-279 DU 19 MARS 1976 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : DOSEUSES.

FABRICANT

Société FEIGE, Postfach 1161 Rogen 6 A, D2060 Bad Oldesloe (Allemagne).

DEMANDEUR

Société BRG, 85 rue Gallieni, ZA de Moutiers, 95170 Deuil la Barre (France).

OBJET

La présente décision a pour objet de compléter la décision n° 91.00.681.014.1 du 9 septembre 1991 (1) relative aux doseuses pondérales FEIGE modèle 6.

CARACTERISTIQUES

Les doseuses pondérales FEIGE modèle 6 diffèrent du modèle approuvé par la décision précitée par leur unité de pesage constituée par un instrument de pesage à fonctionnement non automatique BIZERBA modèle ITE faisant l'objet du certificat d'approbation C.E. de type n° CE D 93 - 09 - 107 du 2 mars 1993. Le dispositif mesureur de charge ITE est présenté avec un logiciel le

rendant identique au dispositif électronique de mesure et d'asservissement BIZERBA modèle ITE D approuvé par la décision n° 94.00.683.001.1 du 22 février 1994 (2).

Les caractéristiques métrologiques sont les suivantes :

- unité de pesage
 - Max = 60 kg
 - e = 20 g
 - Min \geq 2 kg et Min \geq 5 fois la valeur de la dispersion nominale,
- doseuse pondérale
 - plage de fonctionnement comprise entre Min et Max
 - températures limites d'utilisation : - 10 °C à + 40 °C
 - cadence pouvant atteindre 50 emballages par heure à 22 kg, 60 emballages/heure à 33 kg.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des instruments faisant l'objet de la présente décision comporte les indications suivantes :

- Marque : FEIGE
- Doseuse pondérale modèle 6 N° ... Année...
- Décision n° 95.00.681.013.1 du 13 décembre 1995
- Plage de fonctionnement :
Max = ... kg Min = ... g
- Echelon = ... g
- Produit(s)
- Dispersion(s) nominale(s)
- Cadence(s).

(1) Revue de Métrologie, septembre 1991, page 969.

(2) Revue de Métrologie, février 1994, page 179.





DEPOT DE MODELE

Les plans et schémas sont déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France sous la référence DA 13.1046 et chez le demandeur.

VALIDITE

La présente décision a une validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

REMARQUE

Les doseuses pondérales FEIGE modèle 6 peuvent se présenter en version antidéflagrante. La

présente décision ne prend pas en compte la conformité de ce modèle aux prescriptions de protection antidéflagrante.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA

